

HABILITATION B1VL, B2VL, BCL



PROGRAMME DE FORMATION



Public cible :

Exécutant et chargé de travaux réalisant des travaux d'ordre électrique sur véhicule électrique ou hybride.
5 à 10 personnes maximum



Modalités et Délais d'accès :

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation.
Formation modulaire à la demande. Réponse dans les 48h.



Pré-requis :

Savoir lire, écrire, compter, avoir des bases en électricité.



Durée :

14h - 2 jours



Châlons en Champagne,
Troyes,



Inter-entreprise :

700€ HT / personne

Intra-entreprise : nous contacter à
commercial@almea-formations.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable à l'issue de la formation :

- À la fin de cette formation, le titulaire de l'habilitation B1VL, B2VL et BCL pourra exécuter des travaux d'ordre électrique sur des véhicules hybrides et électriques (intervention sur la chaîne de traction) et adoptera les bonnes méthodes et procédures pour se protéger des risques électriques. Il pourra consigner un véhicule en respectant la procédure dédiée.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Support de cours et projection PowerPoint.
- Mises en situation.
- Travaux pratiques en atelier sur machine réelle.
- Pédagogie de l'alternance, intégrant la pratique du métier en entreprise dans les séances de cours chez Alméa.

PROGRAMME DE FORMATION :

- > L'identification d'un véhicule électrique ou hybride.
- > Les principaux risques électriques lors de la réception d'un véhicule électrique ou hybride à l'atelier.
- > Les fondamentaux de la sécurité électrique.
- > Les différents types de travaux lors d'un entretien courant.
- > Les prescriptions de la NFC18-550 lors d'intervention hors chaîne de traction sur un véhicule électrique ou hybride.
- > Les étapes de consignation et de déconsignation.
- > Les différents symboles et zones d'habilitation.
- > Contrôle de conformité des titres d'habilitation et des documentations
- > L'analyse du risque électrique.
- > Contrôles préliminaires sur véhicule.
- > Contrôle de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de l'outillage.
- > Réalisation d'une intervention au voisinage.

MOYENS D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS :

- Quiz, études de cas
- Evaluation à la fin de la formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa